



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Boulieu-lès-Annonay

Séance extraordinaire du 22 mai 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ ET LE VINGT-DEUX MAI A 19H30, le Conseil Municipal de Boulieu-Lès-Annonay s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 20 mai 2025

Etaient présents : Rémi CACHAT, Agnès de RETZ, Mikaël DUBICKI, , David JURDIC, Viviane LASCOMBE, Jean-Marc LOTHEAL, Thierry MAISONNIAL, Marlène POULENARD, Christophe REY, Martine ROUMEZY, Valentine VIALETTE

Etaient absents :

Yannick CANCADE

Christelle ETIENNE

Cécile GRANGER

Laurence MOLARD

Benjamin SERVE (pouvoir à Martine ROUMEZY)

Cindy VIALETTE

Madame Martine ROUMEZY est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR – REHABILITATION DU STADE DE FOOT SINISTRÉ

2. APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS 3-11 ANS –ANNEE 2025

La séance est ouverte à 19 heures 30

I. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR – REHABILITATION DU STADE DE FOOT SINISTRÉ (Délibération 2025-034)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre du projet de remise en état du Stade de foot Emile Martin, sinistré suite à la crue centennale du 17 octobre 2024, un Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) a été mis en place par la Fédération Française de Football (FFF).

Considérant l'éligibilité du projet de remise en état du stade de foot, au titre de la « rénovation des installations sportives » dans le cadre du FAFA, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention au titre de ce dispositif.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que deux autres aides ont été sollicitées auprès de l'ANS et de la Préfecture de l'Ardèche au titre de la DETR « calamités naturelles ».

Ainsi, dans la mesure où les aides ci-dessus citées ne pourront intervenir outre mesure, Monsieur le Maire propose à l'assemblée le plan de financement projeté ci-après, sollicitant le FAFA à hauteur de 100 000 €, les deux autres dispositifs ANS et DETR étant quant à eux ajustés en conséquence.

Plan de financement projeté

Coût total de l'opération	567.116,900	€	TTC pour un club/HT pour une collectivité
Subventions			
▶ Conseil Régional		€	%
▶ Conseil Départemental		€	%
▶ Subventions d'État	170.135,07	€	30,00 %
▶ A.N.S.	170.135,07	€	30,00 %
▶ Autres		€	%
Autres financements			
▶ Auto-financement	DIRECT 126.846,76	€	22,00 %
	INDIRECT	€	%
▶ Emprunts		€	%
		€	%
Aide demandée à la FFF	100.000,00	€	18,00 %
TOTAL	567.116,90	€	100,00 %

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le projet de remise en état du Stade de Foot Emile Martin de Boulieu-lès-Annonay,
- **APPROUVE** le plan de financement correspondant d'un montant de travaux de 567 116,90 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer auprès de la FFF et au titre du FAFA, une demande de subvention à hauteur de 100 000 €
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'accusé de réception du dossier
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal pour 2025
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à intervenir dans ce dossier

II. APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS 3-11 ANS –ANNEE 2025 (Délibération 2025-035)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'Association Familles Rurales Arc en Ciel, dont le siège est sis sur la Commune de Boulieu-Lès-Annonay, assure l'organisation et la gestion des structures d'accueil extrascolaire du territoire, dans le cadre de la convention territoriale globale signée avec la CAF d'Ardèche.

L'AFR gère ainsi les accueils de loisirs 3-11 ans de Boulieu-lès-Annonay et Saint-Marcel-lès-Annonay et comprenant une offre de loisirs périscolaires (les mercredis en périodes scolaires) et extrascolaires (durant les périodes de petites et grandes vacances).

Monsieur le Maire précise que la convention ci-annexée, définit les modalités de participation financière des communes de Boulieu-Lès-Annonay, Saint-Marcel-les-Annonay, Savas et Saint-Clair aux accueils de loisirs des mercredis et vacances scolaires gérés par l'AFR Arc en Ciel et destinés aux enfants de 3 à 11 ans.

Cette convention prévoit que la participation financière des quatre communes sera calculée à hauteur de 50% en fonction de leur potentiel fiscal et à hauteur de 50% en fonction de leur population, déduction faite des aides de la CAF.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention 2025 à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **12 voix pour et 1 abstention (Valentine VIALETTE)**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement à intervenir avec les communes de St-Marcel-Les-Annonay, Savas, St-Clair et l'AFR Arc en Ciel pour l'année 2025 et prend acte de la clé de répartition financière.

Séance levée à 19H45

Procès-verbal approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés en séance du Conseil Municipal du 23 juin 2025

Le Maire,

Damien BAYLE

A blue ink signature of Damien Bayle, consisting of a long horizontal stroke with a stylized vertical flourish on the right side.

La secrétaire de séance

Martine ROUMEZY

A blue ink signature of Martine Roumezy, featuring a cursive style with a prominent 'R' and a long horizontal stroke.